

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

URGENT

Kigali, le 12/7/1986

N° 26611 /15.08.01

Monsieur *Le Directeur Général*
de la Casse Hypothécaire
Kigali

Objet: Demande de libération des
joueurs de l'Equipe Natio-
nale de Football.

Monsieur *Le Directeur Général*

J'ai l'honneur de vous informer que mon
département en collaboration avec la Fédération Rwandaise de Football Amateur
organise un stage d'entraînement de la sélection nationale de football qui
rencontrera celles du ZAIRE respectivement les 10 et 24 Août 1986 dans le cadre
des éliminatoires des 4è Jeux Africains prévus à NAIROBI en Août 1987.

Aussi, vous demanderais-je de bien vouloir
libérer à partir du 15 Juillet 1986, le (s) joueur (s) suivant (s) :

.....
..... *Korera. Hassan*

oeuvrant dans vos services et de maintenir ses droits et avantages durant la
période des entraînements.

Comptant sur votre habituelle compréhension,
je vous prie d'agréer, Monsieur *Le Directeur Général*,
l'expression de ma considération distinguée.

C.P.I.à:

- Monsieur le Président de la
FERWAF
K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Dt Col BEM.

